**Projet de délibération-type**

**Réponse à l’appel à candidature audit énergétique dans le cadre du programme actee sequoia 3**

L’organe délibérant]

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont la Communauté de communes Loches Sud Touraine est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Considérant que la Communauté de communes Loches Sud Touraine peut faire bénéficier de ces financements à ses communes ;

Considérant que la collectivité a procédé à la réalisation de l’audit énergétique de…… ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s’effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d’ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

***Intégrer le tableau du plan de financement comprenant :*** Dépense globale dont dépenses éligibles – subventions obtenues, financements, …

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal/Communautaire :

* Approuve le règlement dédié à l’appel à projets ACTEE - Sequoia 3 dédié au financement d’audits énergétiques ;
* Décide de répondre à l’appel à candidature de la Communauté de communes Loches Sud Touraine en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l’audit énergétique relatif aux travaux de réhabilitation énergétique de …
* S’engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
* Autorise la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et la Communauté de communes Loches Sud Touraine à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale ;
* Autorise-Madame/Monsieur le Maire/Président à signer tout document afférant à cette demande.